**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un Peuple-Un But-Une Foi**

**……..**

**MINISTERE DE L’AGRICULTURE**

**ET DE L’EQUIPEMENT RURAL**

**……..**

**PROGRAMME NATIONAL**

**D’AUTOSUFFISANCE EN RIZ**

**(PNAR)**

**Projet de Développement de la Chaine**

**de valeur riz**

**APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT**

**pour le recrutement d’un cabinet d’ingénieur conseil chargé de la préparation des APS, APD et élaboration de DAO et supervision des travaux dans le cadre du Projet de Développement de la Chaine de Valeur Riz**

*Pays : SENEGAL*

*Nom du projet : Projet pour le Développement de la Chaine de Valeur Riz*

Secteur : Agriculture

Services de consultant pour le recrutement d’un cabinet d’ingénieur conseil chargé de la préparation des APS, APD et élaboration de DAO et supervision des travaux dans le cadre du Projet de Développement de la Chaine de Valeur Riz

Mode de financement : Banque islamique de développement

N° de Financement : SEN 1025

Le Gouvernement du Sénégal a reçu unfinancement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de développement de la Chaine de Valeur riz et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées pour recruter un cabinet d’ingénieur conseil qui aura la charge de préparer les Avant-Projets Sommaires (APS), les Avant-projets Détaillés (APD) et l’élaboration de documents d’appel d’offres (DAO) ainsi que la supervision des travaux prévus.

Les services comprennent trois missions :

**Mission 1 Construction de bâtiments dans la Vallée du Fleuve Sénégal et dans la région de Sédhiou**

**Mission 2: Travaux d’aménagement de vallées dans les régions de Kolda, Thiès, Fatick, Kaolack, Sédhiou et Ziguinchor**

**Mission 3 : Autres travaux dans la région de Sédhiou**

La période de réalisation des prestations pour les missions 1 et 3 et de 18 mois chacune. Quant à la mission 2, la durée d’exécution est estimée à 36 mois. Toutes les prestations seront exécutées principalement à Dakar et dans les zones d’intervention du projet.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles au secrétariat du Projet. Tel : 33 859 68 09, courriel électronique: pdcvr@agriculture.gouv.sn

Le Coordonnateur du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz (PDCVR) invite les bureaux de Consultants («Consultants») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les consultants doivent fournir des renseignements spécifiques qu’ils sont qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d’établissement de la liste restreinte sont : disposer d'une expertise confirmée dans le domaine de l'ingénierie conseil, en APD, APS, élaboration de dossier d'appel d'offres, contrôle et supervision de travaux financés par les bailleurs de fonds (BID, BAD, BM).

Le cabinet doit disposer d’une expérience générale de 15 ans dans le domaine de l’assistance de projets bailleurs et plus particulièrement dans :

* + - la réalisation d’études préliminaires de base (topographiques, hydrologiques, géotechniques);
    - la conception et le dimensionnement des aménagements hydroagricoles, des constructions de bâtiments et de pistes et les ouvrages annexes;
    - l’établissement de devis quantitatif et financier des travaux de construction/réhabilitation;
    - l’élaboration de dossier d’appel d’offres relatif aux travaux;
    - la conception, la surveillance des travaux de réhabilitation et de construction de forage, d’aménagement de vallées, de pistes etc.

Le cabinet est tenu de fournir au minimum deux marchés similaires dans les domaines susmentionnés au cours des sept (7) dernières années. Les Personnels-clés ne feront pas l’objet d’évaluation au stade de l’établissement de la liste retreinte.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l’acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d’intérêt.

Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d’association, c’est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les membres du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d’attribution.

La sélection se fera en conformité avec la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût comme stipulée dans les directives.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d’ouverture de bureaux indiquées : 3ième étage, sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG Diamniadio, Bâtiment A de 9 heures à 13 heures et 15 heures à 17 heures.

Téléphone : 00221 33 859 68 09

Courriel: **pdcvr@agriculture.gouv.sn**

Les manifestations d'intérêt en version papier, accompagnée d’une version numérique sur clé USB, doivent être déposées par courrier au 6ème étage, Cellule de Passation des Marchés, Ministère de l’Agriculture et de l’Equipement rural, sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Bâtiment A, Diamniadio, au plus tard le **mercredi 27 janvier** **2021 à 14 heures 00 T.U**.

Projet de Développement de la Chaine de Valeur Riz À l'attention :

Monsieur WALY DIOUF, Coordonnateur du Projet

WALY DIOUF

Coordonnateur